

ARTICLE 1 . OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de LA RESERVE DES ARTS, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que LA RESERVE DES ARTS ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de LA RESERVE DES ARTS, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

ARTICLE 2 . COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le programme présent à la date de sa commande. Et le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire. La signature de la convention professionnelle de formation et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par LA RESERVE DES ARTS à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

ARTICLE 3 . PRE-REQUIS

LA RESERVE DES ARTS spécifie dans ses programmes de formation les connaissances initiales requises pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation de LA RESERVE DES ARTS satisfait bien les pré-requis spécifiés sur le programme de formation correspondant. LA RESERVE DES ARTS ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

ARTICLE 4 . PRESTATIONS DE SERVICE

LA RESERVE DES ARTS réalise des prestations de formation pour association, entreprise, structure privée ou publique, particulier de statut professionnel dans le secteur de la création, en inter-entreprises/associations et en intra-entreprise/association.

FORMATION INTER-ENTREPRISES / INTER-ÉCOLES/ INTER-ASSOCIATIONS

Formation sur catalogue réalisée dans les locaux de LA RESERVE DES ARTS, en groupe dans les ateliers de LA RESERVE DES ARTS (maximum 10 personnes par ateliers) ou dans des locaux mis à sa disposition, un par tout tiers et/ou à distance. Suivant le programme du catalogue en évolution.

FORMATION INTRA-ENTREPRISE

Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de LA RESERVE DES ARTS, de tout tiers et/ou à distance.

Pour les besoins de l'exécution des formations, LA RESERVE DES ARTS peut être amenée à utiliser des outils portables en entreprises pour les besoins et le temps nécessaire à la formation. Seules les personnes habilitées pourront utiliser ses outils. En Aucun LA RESERVE DES ARTS ne sera tenue responsable des accidents en entreprise ou école, associations, hors de ses ateliers.

ARTICLE 5 . DEMATERIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation peut être remise par envoi de mail ou sur des supports dématérialisés.

ARTICLE 6 . STATUT DES INTERVENANT.E.S DESIGNE.E.S PAR LA RESERVE DES ARTS

Le.a ou les intervenant.e.s affecté.e.s à l'exécution de la commande sont à tout moment de leurs interventions, subordonné.e.s à la seule autorité de LA RESERVE DES ARTS.

ARTICLE 7 . PRIX ET CONDITONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en euros hors taxes, et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un Opérateurs de Compétences (OPCO), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par un OPCO, les repas seront directement facturés au client. Il lui appartient de se faire rembourser ces frais par l'OPCO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non-règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

ARTICLE 8 . CONVOCATIONS

LA RESERVE DES ARTS ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation quels qu'en soient le.s destinataire.s chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ARTICLE 9 . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par email à formation@lareservedesarts.org ou signalée à la personne commanditaire de la formation.

Une annulation intervenant plus de 5 jours ouvrés avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.

Une annulation intervenant 5 jours ouvrés ou moins avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage.

Une annulation intervenant le jour même du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.

Un report intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage est considéré comme une annulation.

En cas d'absence du stagiaire (inter-entreprises) ou de la totalité des stagiaires (intra-entreprise), la prestation commandée sera facturée en totalité.

ARTICLE 10 . ANNULATION D'UN STAGE / WORKSHOP / TEAM BUILDING

LA RESERVE DES ARTS se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins 5 jours ouvrés avant le début du stage. De nouvelles dates leur seront proposées, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

ARTICLE 11 . FORCE MAJEURE

LA RESERVE DES ARTS ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à LA RESERVE DES ARTS, les désastres naturels, confinement national ou régional, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de LA RESERVE DES ARTS.

ARTICLE 12 . RÈGLEMENT

Suite à la validation de la convention de formation professionnelle effectuée d'un commun accord entre LA RESERVE DES ARTS et « le client », le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire, ou CB. Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- l'exigibilité immédiate des factures non échues,
- des intérêts de retard de paiement au taux de 10 fois le taux d'intérêt légal.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. LA RESERVE DES ARTS se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 13 . PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait du support de stage ou enregistrement des stages illicites et utilisés sans accord de LA RESERVE DES ARTS.

ARTICLE 14 . LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de LA RESERVE DES ARTS ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à LA RESERVE DES ARTS. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de LA RESERVE DES ARTS est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de LA RESERVE DES ARTS est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de LA RESERVE DES ARTS ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

ARTICLE 15 . PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données), le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et, le cas échéant, de portabilité des données le concernant. La finalité de traitement de ces données personnelles est prévue dans la Politique de protection des données personnelles disponible sur le site Internet de LA RESERVE DES ARTS à l'adresse www.lareservedesarts.org/politique-de-confidentialite. Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées à l'adresse susmentionnée. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client en tant que personne morale s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont susceptibles d'être collectées et traitées dans le cadre du suivi et de la validation de son parcours de formation et qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et, le cas échéant, de portabilité sur les données le concernant sur simple demande par email à l'adresse contact@lareserve-desarts.org. LA RESERVE DES ARTS et ses partenaires formateurs s'engagent à n'enregistrer aucune séquence de la formation, sauf besoins spécifiques le justifiant (exercices de mise en situation, ...), et à n'en garder aucune trace numérique, vidéo ou audio. Réciproquement, le Client s'engage à ce que les Stagiaires ne conservent aucune trace numérique de la session, vidéo ou audio. Plus généralement, LA RESERVE DES ARTS s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour protéger l'accès à ses locaux, à ses systèmes d'information et aux données du Client et de l'ensemble des Stagiaires.

ARTICLE 16 . DROIT APPLICABLE _ ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et de LA RESERVE DES ARTS à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Paris. Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.